

**2023/001**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE du 26 JANVIER 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
44	33 Pouvoirs : 6	38 Abstention : 0 Pour : 38 Contre : 0

Date de la convocation
18/01/2023

Date d'affichage
18/01/2023

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-six du mois de janvier, l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes Terres de Bresse s'est réunie à salle des fêtes à L'ABERGEMENT STE COLOMBE sous la présidence de M. Stéphane GROS.

Présents : Christian Jacques ARNAL – Isabelle BAJARD – Lucette BERNARD – Agnès CAILLET – Bernard COMTET - Pascal COUCHOUX – Pascal DEBOST – Franck DELONG - Olivier FERRAND - Ginette GALLAND – Jean Pierre GALLIEN – Christophe GALOPIN – Ludovic GEOFFROY – Jean Pierre GILET - Stéphane GROS – Christian GUIGUE – Ludovic HAUTEVELLE - Sébastien JACCUSSE – Patrick LACOSTE - Béatrice LACROIX MFOUARA – Guylaine LECOMTE Pascal MOREY – Marie Claire MULLIERE – Alain PHILIPPE – Isabelle POROT – Marie Line PRABEL - Thierry RAVAT – Jean Michel REBOULET – Catherine THEVENET - Jean Pierre TOMBO – Patrick VILLEROT - Stéphane VIVIER – Hervé VOISIN

Absents ayant donné procuration : Christine CARNELOS (pouvoir à C. GALOPIN) – Thierry COLIN (pouvoir à C. THEVENET) – Jean Michel DESMARD (pouvoir à A. CAILLET) – Aline GAUTHIER (pouvoir à Ludovic GEOFFROY) – Nicolas RAVAT (pouvoir à I. BAJARD) – Anne TRONTIN (pouvoir à O. FERRAND)

Absents excusés : Cédric DAUGE – Roger DONGUY – Delphine GRANDCLAUDE – Anthony LARGY - Stéphanie GANDRE

Secrétaire de séance : Marie Line PRABEL

OBJET : SUBVENTION « SAONE ET LOIRE TOUR ORGANISATION »

Mme Marie Line PRABEL ne prend pas part au vote.

Comme évoqué lors du précédent conseil par Mme Lacroix M Fouara, Maire de Cuisery, la CC Terres de Bresse sera traversée, du 20 au 23 avril 2023, par une course cycliste : le Tour de Saône-et-Loire. C'est une course qui intègre le calendrier de la Coupe de France DN1. Une vingtaine d'équipes nationales et étrangères participent ce qui représente entre 150 et 200 coureurs. M. Joël MILLARD, responsable de Saône et Loire Tour Organisation, a contacté M. le Président pour présenter la course et ses étapes dont une traversera Terres de Bresse, de St Germain du Plain à Cuisery. Cette organisation est financée par les sponsors privés et publics. Une aide financière est donc sollicitée auprès de la CC Terres de Bresse.

**Le Conseil Communautaire ouï
l'exposé de M. le Président
et après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention à Saône et Loire Tour Organisation à hauteur de 8 000€,
- **DIT** que les crédits seront inscrits au BP 2023.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,**

Le Président,
Stéphane GROS

Communauté de Communes
Terres de Bresse
Rue Wachenheim
71290 CUISERY
Tél. 03 85 32 30 07 - Fax 03 85 40 09 25

**2023/002**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE du 26 JANVIER 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
44	33 Pouvoirs : 6	39 Abstention : 0 Pour : 39 Contre : 0

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-six du mois de janvier, l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes Terres de Bresse s'est réunie à salle des fêtes à L'ABERGEMENT STE COLOMBE sous la présidence de M. Stéphane GROS.

Présents : Christian Jacques ARNAL – Isabelle BAJARD – Lucette BERNARD – Agnès CAILLET – Bernard COMTET - Pascal COUCHOUX – Pascal DEBOST – Franck DELONG - Olivier FERRAND - Ginette GALLAND – Jean Pierre GALLIEN – Christophe GALOPIN – Ludovic GEOFFROY – Jean Pierre GILET - Stéphane GROS – Christian GUIGUE – Ludovic HAUTEVELLE - Sébastien JACCUSSE – Patrick LACOSTE - Béatrice LACROIX MFOUARA – Guylaine LECOMTE Pascal MOREY – Marie Claire MULLIERE – Alain PHILIPPE – Isabelle POROT – Marie Line PRABEL - Thierry RAVAT – Jean Michel REBOULET – Catherine THEVENET - Jean Pierre TOMBO – Patrick VILLEROT - Stéphane VIVIER – Hervé VOISIN

Date de la convocation	18/01/2023
Date d'affichage	18/01/2023

Absents ayant donné procuration : Christine CARNELOS (pouvoir à C. GALOPIN) – Thierry COLIN (pouvoir à C. THEVENET) – Jean Michel DESMARD (pouvoir à A. CAILLET) – Aline GAUTHIER (pouvoir à Ludovic GEOFFROY) – Nicolas RAVAT (pouvoir à I. BAJARD) – Anne TRONTIN (pouvoir à O. FERRAND)

Absents excusés : Cédric DAUGE – Roger DONGUY – Delphine GRANDCLAUDE – Anthony LARGY - Stéphanie GANDRE

Secrétaire de séance : Marie Line PRABEL

OBJET : CONCLUSION DE LA CONVENTION CADRE D'OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE CUISERY-TERRES DE BRESSE

La commune de Cuisery est engagée dans le programme de l'Etat « Petites Villes de Demain », en tant que pôle structurant de la CC Terres de Bresse. Le programme a pour objectif de renforcer les moyens de Cuisery exerçant des fonctions de centralités pour bâtir et concrétiser son projet de territoire, jusqu'à fin 2026.

La CC Terres de Bresse soutient la démarche, notamment en mettant à disposition un poste de chef de projet et en étant signataire de la convention d'adhésion « Petites Villes de Demain » au titre projets relevant des compétences qu'elle exerce.

Deux étapes administratives jalonnent ce programme :

- La signature d'une convention d'adhésion qui acte l'engagement des collectivités bénéficiaires et de l'Etat dans le programme « Petites Villes de Demain ». Cette convention d'adhésion a été signée le 5 juillet 2021 par l'Etat, la CC Terres de Bresse et la commune de Cuisery.
- La signature d'une convention-cadre, objet de la présente délibération ORT.

La convention-cadre formalise le projet de territoire et vaut ORT (Opération de Revitalisation du Territoire), et qui permet, sur la base d'un diagnostic partagé, d'une stratégie de revitalisation et d'un plan d'actions, de mobiliser les moyens des différents partenaires (parmi lesquels l'Etat, la Région, le Département, et l'Europe notamment).

Entre la signature de la convention d'adhésion et la signature de la convention-cadre valant ORT, la Commune de Cuisery et la CC Terres de Bresse ont élaboré et formalisé un projet de territoire, basé sur un diagnostic, des orientations stratégiques et des actions localisées prioritairement en centre-bourg. Cette démarche est coconstruite avec l'appui technique et financier des membres du comité de pilotage PVD à savoir de l'Etat, de la DDT 71 et la Banque des Territoires. Les différents éléments sont exposés dans la convention-cadre d'ORT comportant le périmètre d'intervention prioritaire sur la commune de Cuisery, et présentés en annexe.

La Convention-Cadre porte le titre : **Cuisery, le territoire qui [re]concilie l'utile et l'agréable.**

Créée par la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique de 2018, l'ORT est un outil à disposition des collectivités locales pour porter et mettre en œuvre un projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social, afin de donner un nouvel essor au territoire de Cuisery-Terres de Bresse. Le dispositif d'ORT crée ainsi des droits juridiques nouveaux pour les collectivités leur permettant de mener à bien leurs projets.

La convention d'ORT de Cuisery-Terres de Bresse est cosignée par la CC Terres de Bresse, la commune de Cuisery labellisée Petites Villes de Demain, l'Etat et ses établissements publics. La durée de la convention ORT est fixée à 5 ans et couvre la période 2022-2026 pour se terminer le 31/12/2026.

Cette convention-cadre fixe les axes stratégiques du projet de territoire ; chacune des actions qui la composent seront mises en œuvre par le comité de pilotage PVD et feront, au fil de l'eau, l'objet de délibérations spécifiques par les collectivités pour leur financement et la recherche de co-financements complémentaires.

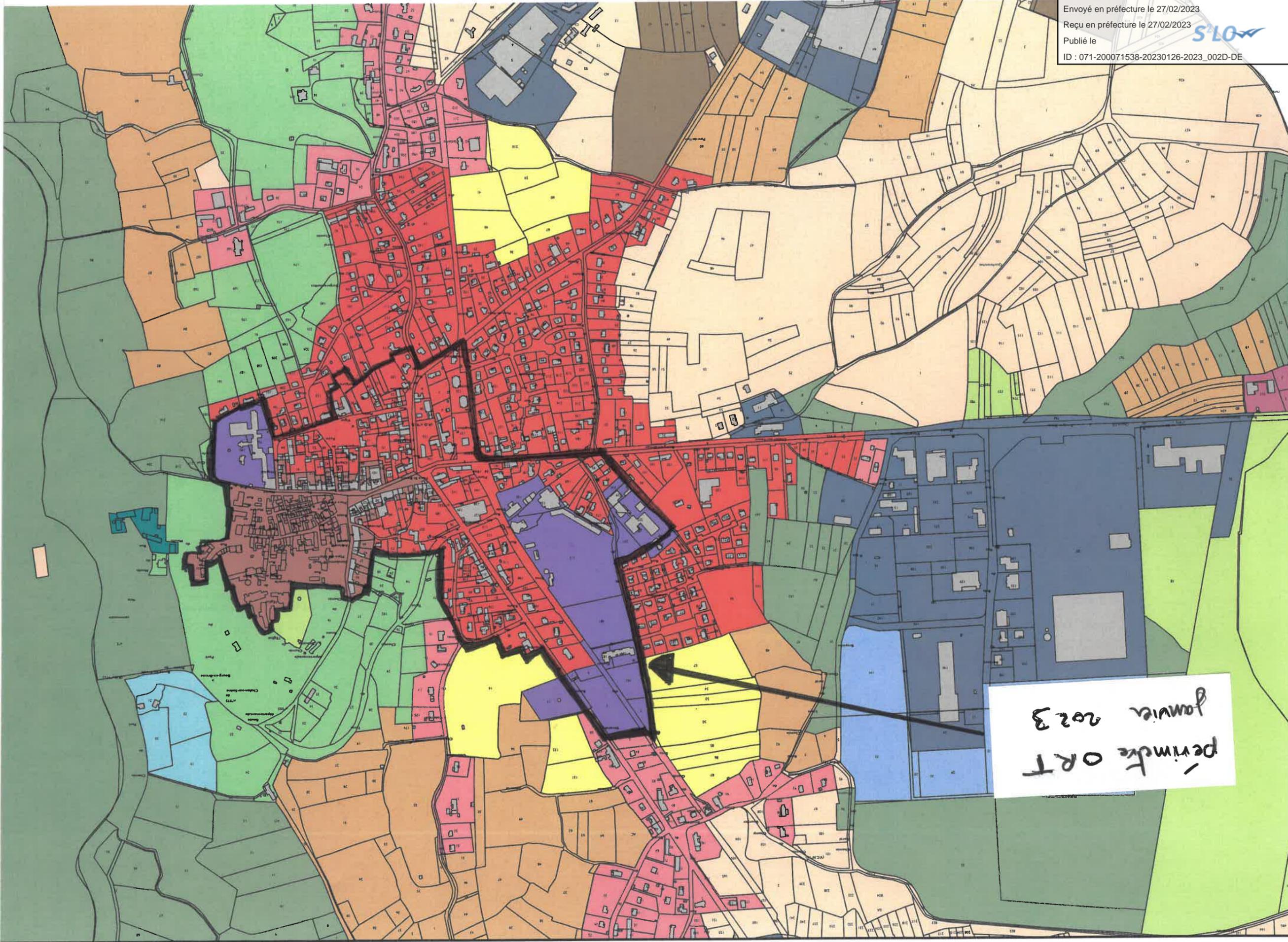
**Le Conseil Communautaire ouï
l'exposé de M. le Président
et après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** le contenu de la convention cadre d'Opération de Revitalisation du Territoire qui expose le projet de territoire Cuisery-Terres de Bresse,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention cadre d'Opération de Revitalisation du Territoire,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,**

Le Président,
Stéphane GROS


**Communauté de Communes
Terres de Bresse
Rue Wachenheim
71290 CUISERY
Tél. 03 85 32 30 07 - Fax 03 85 40 09 25**



permise ORT
janvier 2023

PVD - Cuisery

annexe 1

FICHE ACTION N° 1-1

Etude pré-opérationnelle OPAH

Orientation stratégique	Habitat
Action nom	Etude pré-opérationnelle Opah
Action n°	1-1
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Terres de Bresse
Description de l'action	<p>Besoin de quantifier et qualifier l'offre actuelle de logements privés sur le territoire et les priorisations d'accompagnement pour l'amélioration de l'habitat privé.</p> <p>Risque de dévitalisation des bourgs centres</p> <p>Enjeux à terme avec le contexte de ZAN : nécessité de maintenir sur le marché dans de bonnes conditions le parc de logements existant</p> <p>Une attention particulière sera portée sur les communes suivantes recensées dans l'armature SCOT :</p> <p>Cuisery : centralité PVD, pôle d'équilibre</p> <p>Binôme Ouroux-St Germain, pôle d'équilibre</p> <p>Montpont-en-Bresse, Romenay et Simandre, les 3 pôles de proximité</p>
Partenaires	ANAH, DDT, CD71, ADIL, CAUE, UDAP, Procvivis...
Dépenses prévisionnel/définitif	Etude validée pour un montant de 61800 € TTC
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Financements</p> <p>Anah 25750 €</p> <p>Banque des Territoires 15000 €</p> <p>CCTB 21 050 €</p>
Calendrier	<p>Novembre 2022- mai 2023 étude</p> <p>Mars 2023 : point intermédiaire</p> <p>Avril 2023 : vote du budget communautaire dont volet OPAH</p> <p>Septembre 2023 : lancement Opah</p>



Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Eviter la déprise de bâtis de cœur de village Maintenir une attractivité démographique équilibrée sur le territoire de la CCTB Conduire des programmes de réhabilitation en cohérence avec l'offre existante et à venir de mobilités, de services publics et commerciaux présents
Annexes	Proposition d'intervention Soliha

FICHE ACTION N° 1-2

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

Orientation stratégique	Habitat
Action nom	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
Action n°	1-2
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Terres de Bresse
Description de l'action	<p>Permettre au territoire de Terres de Bresse de disposer d'un outil complet pour favoriser la réhabilitation du parc privé de logements.</p> <p>Sensibilisation des propriétaires privés Accompagnement technique et aide au montage plan de financement Accompagnement des propriétaires (avant pendant et après réalisation travaux)</p> <p>Organiser les aides mises en œuvre pour tenir compte de spécificités liées aux centralités dont PVD Cuisery (périmètre UDAP, contraintes supplémentaires liées aux ilots bâtis urbains denses ...)</p>
Partenaires	ANAH, DDT, CD71, ADIL, CAUE, UDAP, Proquivis...
Dépenses prévisionnel/définitif	A calibrer selon étude pré-opérationnelle OPAH
Plan de financement prévisionnel / définitif	Financements Anah Banque des Territoires CCTB Centralité dont commune de Cuisery
Calendrier	Avril 2023 : vote du budget communautaire dont volet OPAH



	Septembre 2023 : lancement opah
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Pour centralité Cuisery en périmètre ORT : effet levier avec dispositif Denormandie pour investisseurs privés (aides financières sur acquisition et réhabilitation)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre et typologie de dossiers financés effet attractif pour accueil nouveaux ménages (primo accédants & bailleurs privés)
Conséquence sur la fonction de centralité	Eviter la déprise de bâtis de cœur de village Maintenir une attractivité démographique équilibrée sur le territoire de la CCTB Conduire des programmes de réhabilitation en cohérence avec l'offre existante et à venir de mobilités, de services publics et commerciaux présents.
Annexes	

FICHE ACTION N° 1-3

Opération Façades Cuisery

Orientation stratégique	Habitat- attractivité économique
Action nom	Opération façades Cuisery
Action n°	1-3
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune De Cuisery
Description de l'action	<p>En complément de l'opération d'amélioration de l'habitat en projet qui portera sur les volets énergétiques, confort de vie, accessibilité... la commune de Cuisery a souhaité dans son périmètre ORT cœur de ville proposer un coup de pouce financier pour la réfection esthétiques des façades et des Rez-de-chaussée commerciaux (vitrines)</p> <p>L'action a été testée en 2021-22 et est destinée à se poursuivre dans le temps en ajustant les modalités de soutien pour rendre le dispositif plus attractif (diminution du reste à charge pour propriétaire)</p>
Partenaires	Accompagnement ingénierie : Soliha (convention commune/soliha)
Dépenses prévisionnel/définitif	Base de 8 à 10 dossiers par an sur 2023-2027 avec 34 000 € de budget par an
Plan de financement prévisionnel / définitif	Financements 100% commune de Cuisery Réajustement annuel de l'enveloppe allouée
Calendrier	Dispositif permanent 2021-2027
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Pour centralité Cuisery en périmètre ORT : effet levier avec OPAH pour rénovation local habitation et/ou avec dispositif De Normandie pour investisseurs privés (aides financières sur acquisition et réhabilitation)



Envoyé en préfecture le 27/02/2023

Reçu en préfecture le 27/02/2023

Publié le

ID : 071-200071538-20230126-2023_002D-DE



Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre et typologie de dossiers financés
Conséquence sur la fonction de centralité	Maintenir une qualité esthétique dans l'hyper centre, favoriser par cela l'arrivée de nouveaux habitants et de nouveaux commerçants Contribuer à la valorisation patrimoniale du cœur de ville de Cuisery
Annexes	

FICHE ACTION N° 1-4

Convention Fondation du patrimoine

Orientation stratégique	Habitat
Action nom	Convention Fondation du patrimoine
Action n°	1-4
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Cuisery
Description de l'action	<p>S'appuyer sur l'expertise de la Fondation du patrimoine pour accompagner les propriétaires de la commune de Cuisery dans leur rénovation de façades.</p> <p>Ce partenariat permettra aux propriétaires éligibles de bénéficier d'un soutien financier de la Fondation en complément de l'aide attribuée par la commune.</p> <p>Possibilité sous conditions de bénéficier d'un avantage fiscal : prévu aux articles 156 et 156 bis du code général des impôts.</p> <p>Déduction du revenu global imposable : 50% du montant des travaux éligibles ayant obtenu au moins 20% d'aide de la Fondation ; 100 % pour les travaux éligibles ayant obtenu au moins 20% d'aide de la Fondation.</p> <p>Déduction des revenus fonciers : 100 % du montant des travaux éligibles</p>
Partenaires	Fondation du patrimoine ; UDAP 71
Dépenses prévisionnel/définitif	A ajuster en complément action 1-3 Fonds façades
Plan de financement prévisionnel / définitif	Commune de Cuisery / Fondation du Patrimoine
Calendrier	<p>2023 : travail sur la convention en conseil municipal en lien avec priorités Opah</p> <p>Septembre 2024 : validation en conseil municipal de la convention et lancement du dispositif</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	

Envoyé en préfecture le 27/02/2023

Reçu en préfecture le 27/02/2023

Publié le

ID : 071-200071538-20230126-2023_002D-DE



Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de dossiers soutenus /an
Conséquence sur la fonction de centralité	Permettre une nouvelle attractivité du cadre urbain par les réhabilitations de façades
Annexes	Projet de convention (à venir)

FICHE ACTION N° 2-1

Diagnostic commercial shop 'in

Orientation stratégique	Attractivité économique
Action nom	Diagnostic commercial shop 'in
Action n°	2-1
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Terres de Bresse-commune Cuisery
Description de l'action	<p>Diagnostic proposé par la Banque des territoires à la centralité PVD Cuisery</p> <p>Objectifs :</p> <p>Dresser un état des lieux de la situation du commerce de proximité de la centralité cuiserotaine</p> <p>Mesurer les axes d'amélioration et les nouveaux déploiements possibles.</p> <p>Rechercher des actions correctives pour pallier les fragilités observées</p>
Partenaires	Banque des territoires
Dépenses prévisionnel/définitif	15 000 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	Financements Banque des Territoires 100%
Calendrier	Février-juin 2022
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Option réalisée localement avec questionnaire spécifique « clientèle village du livre »
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Enjeux principaux</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Optimiser l'effet centralité (aménagement urbains, circulations, signalétique...) 2. « Coudre » les sous-ensembles commerciaux 3. Anticiper le risque de perte d'attractivité du village du livre 4. Chercher à optimiser l'impact positif du nouveau supermarché
Annexes	Synthèse étude pivadis



Envoyé en préfecture le 27/02/2023

Reçu en préfecture le 27/02/2023

Publié le



ID : 071-200071538-20230126-2023_002D-DE

FICHE ACTION N° 2-2

Attractivité urbaine hyper-centre

Orientation stratégique	Attractivité économique
Action nom	Attractivité urbaine hyper-centre
Action n°	2-2
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune Cuisery
Description de l'action	<p>Actions de renforcement de l'attractivité et de la praticité de l'hyper centre de Cuisery suite au diagnostic shop'in</p> <p>Permettre une bonne visibilité des rez-de-chaussée commerciaux</p> <p>Mieux guider les chalands en voiture et en mode doux</p> <p>Valoriser l'hyper centre pour susciter plus de fréquentation</p> <p>Une attention particulière sera portée sur</p> <ul style="list-style-type: none">- La Signalétique offre de stationnement- Valorisation des espaces publics et des circuits mobilités douces- L'aspect qualitatif d'ensemble à conforter
Partenaires	A définir
Dépenses prévisionnel/définitif	En cours
Plan de financement prévisionnel / définitif	Financements pressentis Banque des Territoires pour étude-action Etat Région BFC Commune de Cuisery
Calendrier	2023-2024 2023 : Approche participative avec une agence d'urbanisme en impliquant des élus, des représentants des commerçants, des bouquinistes et des habitants 2023-2024 : réalisation des solutions d'aménagements « correctives »



Lien autres programmes et contrats territorialisés	Suite logique du diagnostic shop 'in lien avec attractivité commerciale et village du livre Complémentarité avec action « habitat »
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Enjeux principaux <ol style="list-style-type: none">1. Optimiser l'effet centralité (aménagement urbains, circulations, signalétique...)2. Accompagner la transmission reprise de locaux commerciaux avec une meilleure commercialité de l'hyper-centre
Annexes	

FICHE ACTION N° 2-3

Aide modernisation commerces

Orientation stratégique	Attractivité Economie de proximité
Action nom	Aide modernisation Commerces
Action n°	2-3
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Terres de Bresse
Description de l'action	<p>Aide à la modernisation pour permettre la création /ou la reprise d'activité commerciales et de services en cœur de village dans de bonnes conditions.</p> <p>Permettre à un entrepreneur de démarrer une activité dans de bonnes conditions : acquisition de matériel neuf ou reconditionné, enseigne attractive, sécurisation du local, investissement dans des équipements permettant des économies d'énergie...</p> <p>Périmètre d'intervention : les cœurs de bourgs dont la centralité de Cuisery</p> <p>Liste des activités éligibles à préciser</p>
Partenaires	<p>Accompagnement stratégique entreprise : Bresse Initiatives (dans le cadre de la convention triennale CCTB-BI)</p> <p>Aide au montage financier entreprise : BGE (à confirmer)</p> <p>Région BFC : intégrer ce règlement d'aide TPE Commerce dans la convention BFC-CCTB</p>
Dépenses prévisionnel	<p>A préciser dans le RI à venir</p> <p>Taux de soutien CCTB 30%</p> <p>Base subventionnable : 5000 €</p> <p>Plafond : 15000 €</p> <p>Soit un soutien par entreprises de 1500 € à 4500 €</p>



Plan de financement prévisionnel	Financement CCTB 100 % Base 10 entreprises par an soit un budget compris entre 15000 et 45000 €
Calendrier	Janvier-mars 2023 projet de règlement intérieur de l'aide Avril 2023 vote au budget communautaire Mai 2023 lancement du dispositif Dispositif annuel reconductible (vote annuel du budget alloué)
Lien autres programmes et contrats territorialisés	/
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de dossiers aidés, origine géographique des dossiers, taux de pérennité entreprises à 5 ans
Conséquence sur la fonction de centralité	Comme précisé dans le diagnostic shop' in, il convient d'accompagner une densification de l'offre commerciale de proximité notamment dans l'hyper centre de Cuisery. Accompagnement de projets d'entreprises situés en connexions avec les services publics existants, offre commerciale de proximité accessible en mode doux pour les habitants des centre-bourgs
Annexes	Mise a jour du règlement d'aide économique en lien avec Région BFC SRDEEI) Etablissement d'un règlement d'intervention pour l'octroi de l'aide

FICHE ACTION N° 2-4

Mobilités douces centre-ville/ZAE

Orientation stratégique	Mobilités – attractivité
Action nom	Mobilités douces centre-ville/bois Bernoux
Action n°	2-4
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Cuisery
Description de l'action	<p>6500 véhicules jours fréquentent la RD 975 sur le tronçon Cuisery-Lacrost. Les liaisons douces sont actuellement inexistantes entre le centre-ville et la Zone Activité Economique « Bois Bernoux » (distance 1.5 km depuis la place d'armes, avec faible dénivelé).</p> <p>Or cette zone est une destination pour des actifs qui travaillent dans les entreprises de la ZAE et aussi pour du commerce aux particuliers.</p> <p>L'objectif est de proposer un cheminement mobilités douces le long de la RD ou sur un tracé alternatif pour permettre que ces déplacements courts et réguliers puissent être faits en mobilités douces (à pieds ou en 2 roues).</p> <p>Symétriquement ce cheminement doux pourra permettre de relier aisément la ZAE des commerces et restaurants de centre-bourg par exemple pour la pause méridienne des salariées de la zone.</p>
Partenaires	<p>Département ?</p> <p>CCTB ?</p> <p>Autres à définir</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	Etudes, aménagements et signalétique
Plan de financement prévisionnel / définitif	A affiner
Calendrier	<p>2023 Approche exploratoire sur scénarios envisageables</p> <p>2024/2025 mise en œuvre</p>



Envoyé en préfecture le 27/02/2023

Reçu en préfecture le 27/02/2023

Publié le

ID : 071-200071538-20230126-2023_002D-DE



Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche 2/1 et suivantes : commerce-attractivité Fiche 5/1 mobilités professionnelles
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Solution trouvée et mise en œuvre de ce tronçon en mobilité douce
Conséquence sur la fonction de centralité	Profiter des actifs pour dynamiser le commerce de centre-ville Rendre attractif l'habitat en centre-ville pour une population de nouveaux actifs
Annexes	

FICHE ACTION N° 2-5

Boutiques à l'essai

Orientation stratégique	Attractivité Economie de proximité
Action nom	Boutiques à l'essai
Action n°	2-5
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Cuisery
Description de l'action	<p>Faciliter le démarrage des activités commerciales et de services aux particuliers en cœur de village.</p> <p>Le principe</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La commune établit une convention temporaire avec des privés pour des locaux commerciaux à de rez-de-chaussée (ex convention administrative sur 24 mois) 2. La commune sous-loue à un(e) entrepreneur(e) en phase de création avec une décote sur le montant du loyer <p>Par ex.</p> <p>12 premiers mois : -50%</p> <p>12 mois suivants : - 25%</p> <p>Ce dispositif permet de</p> <p>Sécuriser les propriétaires qui louent à un(e) entrepreneur(se) en phase de création</p> <p>Permettre à l'entrepreneur(se) de démarrer une activité sans prendre le risque de conclure immédiatement un bail 3/6/9.</p>
Partenaires	Accompagnement stratégique entreprise : Bresse Initiatives (dans le cadre de la convention triennale CCTB-BI)
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Sur la base de 4 locaux à 600€ de loyer mensuel</p> <p>Dépenses annuelles : 28800 € (4*600*12)</p> <p>Recettes année 1 : 14400 € (encaissements loyers) ; cout net commune : 14400 €</p> <p>Recettes année 2 : 19200 € (encaissement loyers) ; coût net commune 7200 €</p>



Plan de financement prévisionnel / définitif	Financement commune
Calendrier	Janvier-mars 2023 projet de règlement intérieur du dispositif Mars 2023 vote du budget municipal Mai 2023 lancement du dispositif Dispositif annuel reconductible (vote annuel du budget alloué)
Lien autres programmes et contrats territorialisés	/
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de créateurs aidés Pérennité des implantations commerciales ainsi accompagnées
Conséquence sur la fonction de centralité	Comme précisé dans le diagnostic shop' in, il convient d'accompagner une densification de l'offre commerciale de proximité dans l'hyper centre de Cuisery. Accompagnement de projets d'entreprises situés dans l'hypercentre, connexions avec services publics existants, offre commerciale de proximité accessible en mode doux pour habitant du centre bourg
Annexes	

FICHE ACTION N° 3-1

Préfiguration futurs aménagements Halte-Garderie

Orientation stratégique	Services à la population
Action nom	Ateliers participatifs CAUE - Préfiguration des futurs aménagements de la Halte-Garderie périscolaire communale.
Action n°	3-1
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Cuisery
Description de l'action	Le local communal de halte-garderie est situé dans un bâtiment historique avec en rez de chaussée l'école maternelle, la halte-garderie se trouve au 1 ^{er} étage, pas d'accessibilité PMR, bâtiment ancien peu performant énergétiquement, au niveau phonique...
Partenaires	CAUE : prestation accompagnement spécifique, ateliers participatifs Personnel enseignant : mobilisation directrice + professeure Personnel communal Parents « usagers » Membres du conseil municipal
Dépenses prévisionnel/définitif	4600 € dont prestation CAUE 3500 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	Co financement région BFC (envi) 2960 € Reste à charge commune : 1640 €
Calendrier	Novembre 2022 réalisation 2 ateliers participatifs Décembre 2022 livrable CAUE Aide à la décision commune sur -emplacement -choix techniques
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Action qui débouchera sur mise en œuvre investissement fiche action 3-2
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de participants aux ateliers Scénarios proposés



Envoyé en préfecture le 27/02/2023

Reçu en préfecture le 27/02/2023

Publié le

ID : 071-200071538-20230126-2023_002D-DE



<p>Conséquence sur la fonction de centralité</p>	<p>Le travail engagé doit permettre de maintenir cette offre de service à la population en hyper-centre à proximité immédiate de l'école maternelle</p> <p>Volonté Municipale d'optimiser les synergies entres les équipements publics sur ce secteur : Espace vie sociale, école maternelle, halte-garderie...</p>
<p>Annexes</p>	<p>Convention accompagnement CAUE</p>

FICHE ACTION N° 3-2

construction Halte-Garderie périscolaire

Orientation stratégique	Services à la population
Action nom	Construction Halte-Garderie Périscolaire
Action n°	3-2
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Cuisery
Description de l'action	<p>Sur la base des scénarios établis par le CAUE dans le cadre d'ateliers participatifs, la commune va réaliser l'investissement de reconfiguration de l'espace garderie-périscolaire.</p> <p>Chiffrage d'un programmiste pour cet investissement</p>
Partenaires	CAUE avec démarche participative (soutien BFC envi)
Dépenses prévisionnel/définitif	Estimatif 576981 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Cofinancement région (volet énergétique) ?</p> <p>Co-financement Département ? 25000 €</p> <p>Participation Etat : DSIL /DETR ? 288490</p> <p>Sollicitation CAF</p> <p>Reste à charge commune : selon co-financements obtenus</p>
Calendrier	<p>Decembre2022 : demande de soutiens financiers des partenaires publics</p> <p>Mars 2023 inscription budgétaire commune</p> <p>2023-2024 : réalisation travaux</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Maintien de cette offre de service à la population « halte -garderie en hypercentre à proximité immédiate de l'école maternelle</p> <p>Mutualisation de l'espace avec (d'autres usages (associatifs...))</p> <p>Traitements des espaces publics avoisinants (cheminements, fleurissement, stationnement)</p>
Annexes	Budget prévisionnel de l'opération



Envoyé en préfecture le 27/02/2023

Reçu en préfecture le 27/02/2023

Publié le



ID : 071-200071538-20230126-2023_002D-DE

FICHE ACTION N° 3-3

Suivi et optimisation consommation énergétique

Orientation stratégique	Services à la population
Action nom	Suivi et optimisation consommation énergétique
Action n°	3-3
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Cuisery
Description de l'action	<p>Beaucoup d'équipements publics de services à la population sont concentrés autour du périmètre « stade » de Cuisery : Gymnase, Dojo, salle multi-usages, vestiaires sportifs, espaces associatifs pour la commune ; à cela s'ajoutent le pôle administratif, l'espace petite enfance et les services techniques pour la CCTB.</p> <p>Les enjeux de maîtrise énergétiques sont importants pour le confort d'hiver et d'été avec des variations très marquées</p> <p>Sur la base du travail déjà engagé en interne par la commune de Cuisery avec ses services techniques, l'action permettra de connaître les modes de chauffage d'éclairage et de production d'eau chaude actuels pour les bâtiments cités ci-dessus afin de :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Mesurer les consommations en volume et leurs spécificités (pics, saisonnalité...) liées aux usages de chaque bâtiment 2. Rechercher des optimisations par site pour maîtriser les consommations 3. Envisager un système de chaufferie collective pour tout ou partie de ces bâtiments publics.
Partenaires	SYDEL
Dépenses prévisionnel/définitif	2000 Euros / an
Plan de financement prévisionnel / définitif	Reste à charge commune : 2000
Calendrier	2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	



Envoyé en préfecture le 27/02/2023

Reçu en préfecture le 27/02/2023

Publié le

ID : 071-200071538-20230126-2023_002D-DE



Indicateurs de suivi et d'évaluation	Maitrise des consommations Mise en place d'actions correctives (matériel plus « sobre »)
Conséquence sur la fonction de centralité	Permettre le confort d'usage et le maintien du service à la population en maitrisant les consommations énergétiques des bâtiments publics de Cuisery
Annexes	

FICHE ACTION N° 3-4

Etude programmiste « gymnase »

Orientation stratégique	Services à la population
Action nom	Etude programmiste « gymnase »
Action n°	3-4
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Cuisery
Description de l'action	<p>Le gymnase de Cuisery utilisé quotidiennement par les élèves du collège de Cuisery et qui permet aussi aux nombreuses associations sportives (qui ont une audience pluri-communales pour la plupart) d'accueillir leurs licenciés.</p> <p>Ce bâtiment des années 80 est peu performant énergétiquement ; en outre il n'offre que très peu de possibilités d'accueil du public pour des événements sportifs.</p> <p>L'objet de l'étude est de définir la faisabilité d'une réfection-extension du bâtiment existant ou le cas échéant de prévoir sa démolition et une construction neuve.</p>
Partenaires	Co-financement sollicité de Leader
Dépenses prévisionnel/définitif	26000 Euros
Plan de financement prévisionnel / définitif	Cofinancement région (volet énergétique) ? Co-financement Département ? A défaut Reste à charge commune : 26 000
Calendrier	2022-2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Permettre le maintien d'activités éducatives récréatives autour du sport 4 saisons Permettre à des clubs sportifs de progresser et d'organiser des événements de plus haut niveau dans le respect des normes en vigueur Offrir un confort aux usagers et maîtriser les coûts de fonctionnement, consommations énergétiques notamment
Annexes	



Envoyé en préfecture le 27/02/2023

Reçu en préfecture le 27/02/2023

Publié le



ID : 071-200071538-20230126-2023_002D-DE

FICHE ACTION N° 3-5

Extension-Rénovation énergétique « gymnase »

Orientation stratégique	Services à la population
Action nom	Extension/Rénovation énergétique gymnase
Action n°	3-5
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	A définir
Description de l'action	<p>En fonction des conclusions de l'étude du programmiste pour le gymnase de Cuisery (action 3-4), la collectivité va engager la rénovation complète du gymnase</p> <p>Objectif 1 : se doter d'un outil adapté pour l'accueil des sportifs et du public</p> <p>Objectif 2 : avoir un bâtiment plus économe dans ses consommations énergétiques</p> <p>La question de la maîtrise d'ouvrage communale et ou intercommunale sera a étudier pour cet outil au service de la population qui a un rayonnement pluri-communal</p>
Partenaires	Co-financement à voir Etat, CCTB, Leader...
Dépenses prévisionnel/définitif	Prévisionnel de 3 000 000 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Co financement région BFC (envi)</p> <p>Cofinancement région (volet énergétique) ?</p> <p>Co-financement Département ?</p> <p>Participation Etat : DSIL /DETR ?</p> <p>Reste à charge commune/CCTB :</p>
Calendrier	2023-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Permettre le maintien d'activités éducatives récréatives autour du sport 4 saisons</p> <p>Permettre à des clubs sportifs de progresser et d'organiser des événements de plus haut niveau dans le respect des normes en vigueur</p> <p>Offrir un confort aux usagers et maîtriser les coûts de fonctionnement, consommations énergétiques notamment</p>
Annexes	



Envoyé en préfecture le 27/02/2023

Reçu en préfecture le 27/02/2023

Publié le



ID : 071-200071538-20230126-2023_002D-DE

FICHE ACTION N° 4-1

Etude des modalités de gestion du camping municipal

Orientation stratégique	Valorisation patrimoniale et offre touristique
Action	Etude des modalités de Gestion du Camping municipal
Action n°	4-1
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Mairie Cuisery
Description de l'action	<p>Le camping municipal actuellement l'objet d'une délégation de service public</p> <p>La convention qui lie la commune avec les délégataires court jusqu'à fin 2023.</p> <p>La commune souhaite avoir un outil d'aide à la décision pour envisager la suite afin que cet outil d'attractivité touristique soit le plus rentable possible.</p> <p>Seront étudiés comparativement une gestion en régie, une nouvelle DSP, un bail commercial, voire une cession</p> <p>Une sollicitation de prestataires spécialisés dans l'hôtellerie de plein-air est en cours pour réaliser cette étude (coût indicatif 15 000 €)</p>
Partenaires	OT Bresse bourguignonne : fournitures d'éléments statistiques, comparatifs avec autres campings du territoire...
Dépenses prévisionnel/définitif	Prestation de conseil pour scénarios possibles
Plan de financement prévisionnel / définitif	Prévisionnel 15 000 € Cofinancement banque des territoires 7500 €
Calendrier	Hiver 2022-2023 Résultats attendus juin 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Projet structurant d'itinéraire cyclo pédestre Seille (CTB)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Offre d'hébergement touristique de plein air indispensable à la dynamique économique du centre-bourg</p> <p>Proximité immédiate de la Seille, halte fluviale et offre de loisirs nautiques</p> <p>Génération de flux pour les bouquinistes du village du livre</p>
Annexes	Cahier des charges consultation étude (à venir)



Envoyé en préfecture le 27/02/2023

Reçu en préfecture le 27/02/2023

Publié le



ID : 071-200071538-20230126-2023_002D-DE

FICHE ACTION N° 4-2

Développement de la saison culturelle du PALACE

Orientation stratégique	Valorisation patrimoniale et offre touristique
Action	Développement saison culturelle Palace
Action n°	4-2
Statut	En cours
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Mairie Cuisery
Description de l'action	<p>La commune de Cuisery gère le Palace, équipement communal qui est un outil de rayonnement culturel pour le territoire et qui dispose d'une jauge intéressante de 226 places.</p> <p>Actuellement en termes de budget cela représente environ 30 000 € par an de fonctionnement : programmation + technique + communication ;</p> <p>De plus, des investissements réguliers (environ 6000 € par an) permettent de maintenir et d'améliorer la qualité de l'outil.</p> <p>La commune souhaite étoffer l'offre coté programmation et élargir l'audience du Palace. Elle ne pourra le faire seule que ce soit financièrement ou en termes humain.</p> <p>Une réflexion est actée avec le soutien du CD71 pour avancer dans ce sens.</p> <ul style="list-style-type: none">• Nouvelle programmation• Développements d'actions avec troupes locales• Encouragement de l'Accès à la culture à des publics spécifiques : adolescents, seniors...
Partenaires	<p>CCTB, CD71,</p> <p>Acteurs socio- culturels locaux tels que le Galpon, les 2 Espaces de vie sociale du territoire : EVS le Lion D'or à Simandre et EVS Cuisery, association Cinemascotte Tournus principalement.</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	Pour 2023 budget constant 20K€, 6KE ; 2024 et suivant à calibrer selon nouveaux partenariats engagés



Plan de financement prévisionnel / définitif	A venir
Calendrier	Hiver 2022-2023 : travail de structuration du projet avec l'appui de la direction Culture du CD71 Résultats attendus juin 2023 pour solliciter soutien 2024 dès septembre 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Diversifier les motifs de fréquentation du centre bourg Inscrire Cuisery comme destination culturelle et patrimoniale en complément du Village du livre...) Mutualiser l'outil culturel pour en faire bénéficier à d'autres acteurs culturels du territoire et à un plus large public
Annexes	

FICHE ACTION N° 4-3

Mobilités touristiques douces

Orientation stratégique	Valorisation patrimoniale et offre touristique
Action	Mobilités touristiques Douces
Action n°	4-3
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	CCTB
Description de l'action	<p>Cuisery bénéficie de l'attractivité du site naturel de la Seille qui passe en contrebas du village.</p> <p>Itinéraires de randonnées pédestres, activité pêche, base nautique et camping municipal sont en proximité immédiate de la rivière.</p> <p>Un projet de cheminement doux Louhans-la Truchère est en phase d'étude d'impact environnemental.</p> <p>Cet outil structurant de mobilité douce touristique est à l'étude sur la rive opposée de la Seille par rapport au bourg de Cuisery et aux activités de loisirs proposées sur site. L'enjeu consiste à trouver la solution technique pour relier cette future « voie verte » au bourg de Cuisery</p> <p>Pistes à investiguer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Passerelle sur la seille • Sécurisation passage piétons/cyclos sur le pont • Eclairage et reprise qualitative des passages piétons sur la RD 975 • Parking voitures côté Brienne et point d'information depuis ce site <p>Deuxième enjeu : anticiper la possibilité d'utiliser l'ancien voie de chemin de fer Cuisery-Chalon pour un cheminement cyclo pédestre</p> <p>Modalité pratique : inscription par la commune de Cuisery dans son PLUI d'un emplacement réservé sur les parcelles cadastrées concernées</p> <p>Travail de concertation avec les communes limitrophes potentiellement concernées par ce même cheminement doux (dans une logique de continuité de l'infrastructure).</p>
Partenaires	<p>Direction des routes CD71</p> <p>Commune de Cuisery pour connexion avec cheminements doux à l'intérieur de la commune</p> <p>Communes limitrophes</p>



Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	A venir
Calendrier	2023-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Relier de façon optimale Cuisery des mobilités douces depuis la Seille Permettre aux excursionnistes de rayonner sur le territoire depuis les bords de Seille de Cuisery jusqu'à Bantanges, Ménetreuil... Travailler l'axe Cuisery-Simandre en mode doux
Annexes	

FICHE ACTION N° 4-4

Renaturation Espaces publics

Orientation stratégique	Culture patrimoine naturel tourisme
Action	
Action n°	4-4 Renaturation espaces publics
Statut	En cours
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Mairie Cuisery
Description de l'action	<p>La Commune de Cuisery bénéficie d'un positionnement privilégié par rapport à la Seille et son attractivité d'espace naturel ; le cœur de ville dispose également d'espaces naturels très qualitatifs comme le parc du centre Eden.</p> <p>S'agissant des espaces publics, places et parcs, la commune affirme sa volonté de profiter des réalisations à venir en aménagements structurants pour repenser et améliorer la place des espaces naturels liés</p>
Partenaires	<p>Au niveau communal : Comité de fleurissement ; association jardin partagés, Espace de Vie Social « Le centre »</p> <p>Mobilisation CAUE71, DDT71... pour accompagnement réflexion paysagère d'ensemble</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	Intégré aux dossiers d'aménagements concernés et ou faisant l'objet de prestation spécifiques
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>A venir</p> <p>Cofinancement possible selon nature des dossiers (plantations arbres...</p>
Calendrier	2023-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Verdissements du cœur de ville</p> <p>Nouveaux usages pour la population dans les espaces publics lorsque c'est possible</p>

Envoyé en préfecture le 27/02/2023

Reçu en préfecture le 27/02/2023

Publié le

ID : 071-200071538-20230126-2023_002D-DE



Annexes

Cartographie des sites pressentis



FICHE ACTION N° 5-1

Faciliter les mobilités professionnelles

Orientation stratégique	Services à la population
Action nom	Faciliter les mobilités professionnelles
Action n°	5-1
Statut	En cours
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Terres de Bresse
Description de l'action	<p>Le développement économique du territoire de Terres de Bresse est pénalisé par le manque d'infrastructures de transport public. Ainsi des entreprises peinent à recruter de nouveaux collaborateurs alors que des habitants du territoire éprouvent des difficultés dans leurs déplacements professionnels. C'est notamment vrai pour l'accès à un premier emploi pour des jeunes actifs ou à des publics en insertion pour réussir un retour vers l'emploi.</p> <p>La CCTB adhère depuis 2021 à l'association Mission Mobilités qui intervient sur tout le territoire de la Bresse Bourguignonne.</p> <p>De nouvelles offres ont vu le jour en 2022 : permanence hebdomadaire de l'association à Cuisery (espace France Services) mise à disposition de solution de mobilités depuis Cuisery.</p> <p>De nouveaux déploiements à prévoir</p> <p>Des actions à engagés avec le tissu des entreprises locales notamment en lien avec la loi LOM et l'obligation d'un PDM (plan de mobilités) pour les entreprises de plus de 50 salariés</p>
Partenaires	Co-financement à voir Etat, CCTB, Leader...
Dépenses prévisionnel/définitif	A chiffrer
Plan de financement prévisionnel / définitif	Co financement région BFC (envi) Co-financement Département ? Participation Etat : DSIL /DETR ? Reste à charge CCTB
Calendrier	2022-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Développement de nouvelles Offres de mobilités depuis Cuisery et la centralité Ouroux-St Germain
Annexes	



Envoyé en préfecture le 27/02/2023

Reçu en préfecture le 27/02/2023

Publié le



ID : 071-200071538-20230126-2023_002D-DE

FICHE ACTION N° 5-2

Parcours résidentiel jeunes actifs

Orientation stratégique	Attractivité économique- emploi - recrutement
Action nom	Parcours résidentiel jeunes actifs
Action n°	5-2
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Mairie Cuisery
Description de l'action	<p>Le constat actuel dressé notamment par la Mission Locale (« <i>action 1 jeune 1 logement 1 avenir</i> ») fait état d'une offre restreinte pour accueillir de nouveaux actifs sur le territoire : peu de location de T1 ou T2 ou des logements vétustes</p> <p>Cette première étape dans le parcours résidentiel des actifs est pourtant fondamentale pour envisager ensuite de fixer les jeunes familles sur la commune.</p> <p>Le contexte actuel de coût énergétique rend encore plus compliqué l'emploi loin de son domicile.</p> <p>Pour que les entreprises de la CCTB dont celles de Cuisery se développent il convient de lever les freins à l'embauche dont l'accès au logement.</p> <p>La commune étudie la possibilité de réhabiliter l'immeuble dont elle est propriétaire au 94 grande rue qui serait destiné à l'accueil d'actifs de stagiaires ou d'alternants dans les entreprises locales.</p>
Partenaires	<p>Préalable : Mobiliser les partenaires publics (mission locale, pole emploi) et privé (entreprises elles-mêmes) pour qualifier la demande de logements et avoir des engagements de location « fermes » pour équilibrer côté recettes l'investissement qui pourrait être fait par la commune.</p> <p>Espace de Vie Social de Cuisery : Informer et sensibiliser les publics.</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	A chiffrer selon profil de logements



Plan de financement prévisionnel / définitif	Dépenses : mairie Cuisery pour réhabilitation avec soutien Etat, région BFC à solliciter Co-financement Action logement ? Recettes : location des logements par entreprises et ou partenaires publics pour proposer une offre locative à des jeunes actifs
Calendrier	2023 : mobilisation des entreprises avec soutien partenaires publics 2023 : chiffrage des travaux 2023 : sollicitation soutiens publics pour les travaux de réhabilitation 2024 : lancement des travaux de réhabilitation
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Line avec diagnostic en cours avec l'étude pré-opérationnelle Opah (fiche action 1-1)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Permettre aux entreprises en développement et en tension RH de recruter et fidéliser plus facilement Accueillir des jeunes actifs à Cuisery
Annexes	

FICHE ACTION N° 5-3

Nouvelle offre logements cœur de ville

Orientation stratégique	Services à la population – attractivité territoriale
Action nom	Nouvelle offre logements cœur de ville
Action n°	5-3
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Mairie Cuisery + bailleur social
Description de l'action	<p>Volonté de densifier l'offre de logements en cœur de ville</p> <p>Utilisation du tènement « petites vignes des Louis » ancienne friche bâtiments artisanaux pour offre locative nouvelle proposée par un bailleur social pour des jeunes actifs et pour des jeunes seniors.</p> <p>Emplacement idéal porches services et commerces au cœur de Cuisery</p>
Partenaires	Région BFC pour mobilisation crédit C2R « Cuisery »
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Pour la commune :</p> <p>Déconstruction des bâtiments en cours XX € soutien Leader XX e</p> <p>Cession du foncier au bailleur social retenu</p> <p>Frais de fonctionnement pour entretien espaces vers/voirie</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	A établir
Calendrier	<p>2023 : validation de principe du programme par commune et bailleur social</p> <p>2023 : sollicitation Région pour aide au logement social (enveloppe C2R Cuisery)</p> <p>2024 validation du programme et cession du terrain</p> <p>Livraison programme : ??</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cet espace bâti nouveau en coeur de ville sera mis en œuvre avec une attention particulière aux espaces publics végétalisés (action 4-4)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Améliorer l'offre de locatif pour le parcours résidentiel jeunes actifs ; proposer une offre locative aux seniors au plus près des services
Annexes	



Envoyé en préfecture le 27/02/2023

Reçu en préfecture le 27/02/2023

Publié le



ID : 071-200071538-20230126-2023_002D-DE

FICHE ACTION N° 5-4

Animation de l'écosystème économique local

Orientation stratégique	Développement économique -aménagement du territoire
Action nom	Animation de l'écosystème économique
Action n°	5-4
Statut	En cours
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Terres de Bresse
Description de l'action	<p>Convention pluriannuelle avec Bresse Initiatives. Au titre de la convention 2021-2023 : accompagnement implantation entreprises, rencontres entreprises ZAE, forum emploi, aides économique (FRE)</p> <p>Nouveaux développements envisagés/en cours : GPEC, travail sur mobilités (en lien avec mission mobilités), animation parcours créateur, instruction demande de subvention pour aides modernisation commerce (fiche action 2-3) ou boutiques à l'essai (fiche 2-4)</p>
Partenaires	Co-financement à voir Etat, CCTB, Leader...
Dépenses prévisionnel/définitif	Base 36000 € par an selon convention
Plan de financement prévisionnel / définitif	Budget CCTB 100% Voir soutien Etat, Région... pour développement de nouvelles actions d'animation
Calendrier	2022-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Transmission reprise d'entreprises Nouvelles implantations Développement (aide à la modernisation) commerce
Conséquence sur la fonction de centralité	Grace à l'action concertée BI-CCTB : positionner clairement l'accompagnement « entreprises » de la CCTB au titre de sa compétence développement économique.
Annexes	



Envoyé en préfecture le 27/02/2023

Reçu en préfecture le 27/02/2023

Publié le



ID : 071-200071538-20230126-2023_002D-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE du 26 JANVIER 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
44	34 Pouvoirs : 6	40 Abstention : 2 (C. THEVENET, T. COLIN) Pour : 0 Contre : 38

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-six du mois de janvier, l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes Terres de Bresse s'est réunie à salle des fêtes à L'ABERGEMENT STE COLOMBE sous la présidence de M. Stéphane GROS.

Présents : Christian Jacques ARNAL – Isabelle BAJARD – Lucette BERNARD – Agnès CAILLET – Bernard COMTET - Pascal COUCHOUX – Pascal DEBOST – Franck DELONG - Olivier FERRAND - Ginette GALLAND – Jean Pierre GALLIEN – Christophe GALOPIN – Stéphanie GANDRE - Ludovic GEOFFROY – Jean Pierre GILET - Stéphane GROS – Christian GUIGUE – Ludovic HAUTEVELLE - Sébastien JACCUSSE – Patrick LACOSTE - Béatrice LACROIX MFOUARA – Guylaine LECOMTE Pascal MOREY – Marie Claire MULLIERE – Alain PHILIPPE – Isabelle POROT – Marie Line PRABEL - Thierry RAVAT – Jean Michel REBOULET – Catherine THEVENET - Jean Pierre TOMBO – Patrick VILLEROT - Stéphane VIVIER – Hervé VOISIN

Date de la convocation
18/01/2023

Absents ayant donné procuration : Christine CARNELOS (pouvoir à C. GALOPIN) – Thierry COLIN (pouvoir à C. THEVENET) – Jean Michel DESMARD (pouvoir à A. CAILLET) – Aline GAUTHIER (pouvoir à Ludovic GEOFFROY) – Nicolas RAVAT (pouvoir à I. BAJARD) – Anne TRONTIN (pouvoir à O. FERRAND)

Date d'affichage
18/01/2023

Absents excusés : Cédric DAUGE – Roger DONGUY – Delphine GRANDCLAUDE – Anthony LARGY

Secrétaire de séance : Marie Line PRABEL

OBJET : MODIFICATION DU PLU DE ROMENAY

M. le Président expose au conseil communautaire la demande d'un porteur de projet de d'hôtel-restaurant sur la commune de Romenay. Le projet actuellement souhaité est situé dans le secteur UAa (centre bourg historique) de la zone UA du PLU de la commune et présenterait une hauteur de 15 mètres à l'égout du toit.

Or, le règlement du secteur UAa, dans laquelle il se trouve, stipule (article UA10) que la hauteur maximale à l'égout du toit est de 11 mètres. Le porteur du projet souhaiterait donc une modification du règlement de la zone UA, afin que la hauteur maximale soit portée à 15 mètres.

La Communauté de Communes Terres de Bresse ayant la compétence en matière de document d'urbanisme, ce serait donc à la CC de mener la procédure nécessaire à l'évolution du PLU de Romenay.

Dans le cas présent, la procédure à mener serait une modification du PLU dite de « droit commun » avec enquête publique. En effet, l'article L.153-41 prévoit qu'une telle procédure est nécessaire lorsque le projet de modification est susceptible « de majorer de plus de 20 % les possibilités de construction résultant, dans une zone, de l'application de l'ensemble des règles du plan ».

Pour mener cette procédure, il conviendrait de réaliser un dossier de modification du PLU comprenant un additif au rapport de présentation et un nouveau règlement. Ce dossier devra être envoyé à la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale dans le cadre d'une demande « cas par cas » afin de savoir si elle nécessite ou non la conduite d'une évaluation environnementale, puis, si ce n'est pas le cas, fera l'objet d'une enquête publique avant de pouvoir être approuvée par le Conseil Communautaire.

On peut estimer la durée de la procédure de l'ordre de 8 à 10 mois à compter de sa prescription. Par ailleurs, elle entrainera des frais de bureau d'études pour le montage du dossier et l'accompagnement dans la procédure, pour la rémunération du commissaire enquêteur et pour les publications officielles dans la presse (pour l'arrêté de lancement de la procédure, la publicité de l'enquête publique et la délibération approuvant la modification du PLU).

M. le Président rappelle aussi que le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est en cours d'étude et qu'une des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) porte sur le développement de l'offre touristique et de loisirs. La demande du porteur de projet d'hôtel-restaurant peut donc aussi être traitée

dans le cadre du PLUi et permet de poser la question de l'installation d'hôtels Romenay, mais aussi de manière plus générale sur le territoire de la Communauté de Communes Terres de Bresse. Il rappelle que l'arrêt du projet de PLUi est envisagé au printemps de cette année pour un PLUi opposable début 2024.

La mise en œuvre de la modification du PLU de Romenay conduirait donc à une approbation de celle-ci environ 3 à 6 mois avant la disparition du PLU, remplacé par le PLUi. M. le président demande donc au conseil communautaire de se prononcer sur la nécessité et la volonté ou non de mettre en œuvre une procédure de modification du PLU de Romenay.

Vu la délibération du Conseil municipal de Romenay en date du 25 septembre 2014 qui a approuvé le Plan Local d'Urbanisme,
Vu le code de l'urbanisme et particulièrement l'article L153.41,

Considérant que, au vu des motivations données précédemment, il est nécessaire de mettre en œuvre la modification du PLU de Romenay pour faire évoluer l'article 10 de la zone UA,

**Le Conseil Communautaire ouï
l'exposé de M. le Président
et après en avoir délibéré,**

- **REFUSE** le lancement de la procédure de modification du PLU de Romenay.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,**

Le Président,
Stéphane GROS



**Communauté de Communes
Terres de Bresse
Rue Wachenheim
71290 CUISERY
Tél. 03 85 32 30 07 - Fax 03 85 40 09 25**

2023/004

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE du 26 JANVIER 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
44	34	40
	Pouvoirs : 6	Abstention : 0 Pour : 40 Contre : 0

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-six du mois de janvier, l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes Terres de Bresse s'est réunie à salle des fêtes à L'ABERGEMENT STE COLOMBE sous la présidence de M. Stéphane GROS.

Présents : Christian Jacques ARNAL – Isabelle BAJARD – Lucette BERNARD – Agnès CAILLET – Bernard COMTET - Pascal COUCHOUX – Pascal DEBOST – Franck DELONG - Olivier FERRAND - Ginette GALLAND – Jean Pierre GALLIEN – Christophe GALOPIN – Stéphanie GANDRE - Ludovic GEOFFROY – Jean Pierre GILET - Stéphane GROS – Christian GUIGUE – Ludovic HAUTEVELLE - Sébastien JACCUSSE – Patrick LACOSTE - Béatrice LACROIX MFOUARA – Guylaine LECOMTE Pascal MOREY – Marie Claire MULLIERE – Alain PHILIPPE – Isabelle POROT – Marie Line PRABEL - Thierry RAVAT – Jean Michel REBOULET – Catherine THEVENET - Jean Pierre TOMBO – Patrick VILLEROT - Stéphane VIVIER – Hervé VOISIN

Date de la convocation
18/01/2023

Absents ayant donné procuration : Christine CARNELOS (pouvoir à C. GALOPIN) – Thierry COLIN (pouvoir à C. THEVENET) – Jean Michel DESMARD (pouvoir à A. CAILLET) – Aline GAUTHIER (pouvoir à Ludovic GEOFFROY) – Nicolas RAVAT (pouvoir à I. BAJARD) – Anne TRONTIN (pouvoir à O. FERRAND)

Date d'affichage
18/01/2023

Absents excusés : Cédric DAUGE – Roger DONGUY – Delphine GRANDCLAUDE – Anthony LARGY

Secrétaire de séance : Marie Line PRABEL

OBJET : CONVENTION D'AUTORISATION EN MATIERE D'IMMOBILIER D'ENTREPRISE AVEC LE CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE ET LA CC TERRES DE BRESSE

La loi NOTRe du 7 aout 2015 a confié à la région la compétence exclusive en matière de développement économique. En revanche, l'intervention dur l'immobilier d'entreprise reste une compétence intercommunale.

Le renforcement de l'offre immobilière facteur de l'attractivité du territoire figure parmi les orientations définies dans le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation. Celui-ci ne peut être mis en œuvre qu'à travers une coopération entre territoire.

Dans ce cadre, la Région Bourgogne Franche Comté a voté une convention type qui permet au EPCI qui le souhaite d'autoriser la région à intervenir en complémentarité de leur financement auprès de projets immobiliers portés par les entreprises.

**Le Conseil Communautaire ouï
l'exposé de M. le Président
et après en avoir délibéré,**

- **AUTORISE** M. le Président à signer une convention d'autorisation en matière d'immobilier d'entreprise avec le Conseil Régional Bourgogne Franche Comté pour la période 2023-2028.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,**

Le Président,
Stéphane GROS


 Communauté de Communes
 Terres de Bresse
 Rue Wachenheim
 71290 CUISERY
 Tél. 03 85 32 30 07 - Fax 03 85 40 09 25



2023/005

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE du 26 JANVIER 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
44	34	40
	Pouvoirs : 6	Abstention : 0 Pour : 40 Contre : 0

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-six du mois de janvier, l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes Terres de Bresse s'est réunie à salle des fêtes à L'ABERGEMENT STE COLOMBE sous la présidence de M. Stéphane GROS.

Présents : Christian Jacques ARNAL – Isabelle BAJARD – Lucette BERNARD – Agnès CAILLET – Bernard COMTET - Pascal COUCHOUX – Pascal DEBOST – Franck DELONG - Olivier FERRAND - Ginette GALLAND – Jean Pierre GALLIEN – Christophe GALOPIN – Stéphanie GANDRE - Ludovic GEOFFROY – Jean Pierre GILET - Stéphane GROS – Christian GUIGUE – Ludovic HAUTEVELLE - Sébastien JACCUSSE – Patrick LACOSTE - Béatrice LACROIX MFOUARA – Guylaine LECOMTE Pascal MOREY – Marie Claire MULLIERE – Alain PHILIPPE – Isabelle POROT – Marie Line PRABEL - Thierry RAVAT – Jean Michel REBOULET – Catherine THEVENET - Jean Pierre TOMBO – Patrick VILLEROT - Stéphane VIVIER – Hervé VOISIN

Date de la convocation
18/01/2023

Absents ayant donné procuration : Christine CARNELOS (pouvoir à C. GALOPIN) – Thierry COLIN (pouvoir à C. THEVENET) – Jean Michel DESMARD (pouvoir à A. CAILLET) – Aline GAUTHIER (pouvoir à Ludovic GEOFFROY) – Nicolas RAVAT (pouvoir à I. BAJARD) – Anne TRONTIN (pouvoir à O. FERRAND)

Date d'affichage
18/01/2023

Absents excusés : Cédric DAUGE – Roger DONGUY – Delphine GRANDCLAUDE – Anthony LARGY

Secrétaire de séance : Marie Line PRABEL

OBJET : APPROBATION DES CONCLUSIONS DE L'ETUDE POUR LA DEFINITION DE SYSTEME D'ENDIGUEMENT

Vu le décret n°2015-526 du 12 mai 2015 dit « décret digues »,
Vu la compétence de la Communauté de Communes en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI),
Vu le rapport des phases 1 et 2 de l'étude dite « Définition et caractérisation des systèmes d'endiguement »,

M. le Président présente au Conseil Communautaire les conclusions de l'étude qui conduit à proposer :

- Le classement du système d'endiguement ayant un rôle dans la protection des populations face aux inondations :
 - o Le système d'endiguement dit « la digue du bas d'Ouroux » en classe C
- Le non classement de deux digues ayant un rôle pour la protection d'enjeux agricoles :
 - o La digue de « casier agricole de St Germain du Plain »
 - o La digue de « casier agricole d'Ouroux sur Saône »

**Le Conseil Communautaire ouï
l'exposé de M. le Président
et après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** de classer les systèmes d'endiguement ayant un rôle dans la protection des populations face aux inondations :
 - o Le système d'endiguement dit « la digue du bas d'Ouroux » en classe C
- **DECIDE** de ne pas classer les digues ayant un rôle pour la protection d'enjeux agricoles :
 - o La digue de « casier agricole de Saint Germain du Plain »
 - o La digue de « casier agricole d'Ouroux sur Saône »

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,**

Le Président,
Stéphane GROS

**Communauté de Communes
Terres de Bresse
Rue Wachenheim
71290 CUISERY
Tél. 03 85 32 30 07 - Fax 03 85 40 09 25**

**2023/006**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE du 26 JANVIER 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
44	34	40
	Pouvoirs : 6	Abstention : 0 Pour : 40 Contre : 0

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-six du mois de janvier, l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes Terres de Bresse s'est réunie à salle des fêtes à L'ABERGEMENT STE COLOMBE sous la présidence de M. Stéphane GROS.

Présents : Christian Jacques ARNAL – Isabelle BAJARD – Lucette BERNARD – Agnès CAILLET – Bernard COMTET - Pascal COUCHOUX – Pascal DEBOST – Franck DELONG - Olivier FERRAND - Ginette GALLAND – Jean Pierre GALLIEN – Christophe GALOPIN – Stéphanie GANDRE - Ludovic GEOFFROY – Jean Pierre GILET - Stéphane GROS – Christian GUIGUE – Ludovic HAUTEVELLE - Sébastien JACCUSSE – Patrick LACOSTE - Béatrice LACROIX MFOUARA – Guylaine LECOMTE Pascal MOREY – Marie Claire MULLIERE – Alain PHILIPPE – Isabelle POROT – Marie Line PRABEL - Thierry RAVAT – Jean Michel REBOULET – Catherine THEVENET - Jean Pierre TOMBO – Patrick VILLEROT - Stéphane VIVIER – Hervé VOISIN

Date de la convocation
18/01/2023

Absents ayant donné procuration : Christine CARNELOS (pouvoir à C. GALOPIN) – Thierry COLIN (pouvoir à C. THEVENET) – Jean Michel DESMARD (pouvoir à A. CAILLET) – Aline GAUTHIER (pouvoir à Ludovic GEOFFROY) – Nicolas RAVAT (pouvoir à I. BAJARD) – Anne TRONTIN (pouvoir à O. FERRAND)

Date d'affichage
18/01/2023

Absents excusés : Cédric DAUGE – Roger DONGUY – Delphine GRANDCLAUDE – Anthony LARGY

Secrétaire de séance : Marie Line PRABEL

OBJET : DESIGNATION D'UN DELEGUE AU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGIGNONNE

Vu l'article 8 des statuts du syndicat mixte de la Bresse Bourguignonne prévoyant que les groupements peuplés de 20 001 à 22 500 habitants désignent 11 délégués titulaires et 11 délégués suppléants,

Vu la démission de Mme BOUDIER qui avait été désigné déléguée titulaire par délibération 2020/025,

Il convient de désigner un nouveau délégué titulaire pour siéger au syndicat mixte de la Bresse Bourguignonne :

Appel à candidature : Jean Pierre GALLIEN se porte candidat pour être membre titulaire

**Le Conseil Communautaire ouï
l'exposé de M. le Président
et après en avoir délibéré,**

- **DESIGNE** M. Jean Pierre GALLIEN en tant que membre titulaire au Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,**

Le Président,
Stéphane GROS


 Communauté de Communes
 Terres de Bresse
 Rue Wachenheim
 71290 CUISERY
 Tél. 03 85 32 30 07 - Fax 03 85 40 09 25

**2023/007****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****SEANCE du 26 JANVIER 2023**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
44	34	40
	Pouvoirs : 6	Abstention : 0 Pour : 40 Contre : 0

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-six du mois de janvier, l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes Terres de Bresse s'est réunie à salle des fêtes à L'ABERGEMENT STE COLOMBE sous la présidence de M. Stéphane GROS.

Présents : Christian Jacques ARNAL – Isabelle BAJARD – Lucette BERNARD – Agnès CAILLET – Bernard COMTET - Pascal COUCHOUX – Pascal DEBOST – Franck DELONG - Olivier FERRAND - Ginette GALLAND – Jean Pierre GALLIEN – Christophe GALOPIN – Stéphanie GANDRE - Ludovic GEOFFROY – Jean Pierre GILET - Stéphane GROS – Christian GUIGUE – Ludovic HAUTEVELLE - Sébastien JACCUSSE – Patrick LACOSTE - Béatrice LACROIX MFOUARA – Guylaine LECOMTE Pascal MOREY – Marie Claire MULLIERE – Alain PHILIPPE – Isabelle POROT – Marie Line PRABEL - Thierry RAVAT – Jean Michel REBOULET – Catherine THEVENET - Jean Pierre TOMBO – Patrick VILLEROT - Stéphane VIVIER – Hervé VOISIN

Date de la convocation
18/01/2023

Absents ayant donné procuration : Christine CARNELOS (pouvoir à C. GALOPIN) – Thierry COLIN (pouvoir à C. THEVENET) – Jean Michel DESMARD (pouvoir à A. CAILLET) – Aline GAUTHIER (pouvoir à Ludovic GEOFFROY) – Nicolas RAVAT (pouvoir à I. BAJARD) – Anne TRONTIN (pouvoir à O. FERRAND)

Date d'affichage
18/01/2023

Absents excusés : Cédric DAUGE – Roger DONGUY – Delphine GRANDCLAUDE – Anthony LARGY

Secrétaire de séance : Marie Line PRABEL

OBJET : DESIGNATION D'UN DELEGUE « SICED » POUR LA COMMUNE DE LESSARD EN BRESSE

Le syndicat mixte intercommunal de collecte et d'élimination des déchets (SICED) de Bresse-Nord exerce la compétence ramassage et le traitement des ordures ménagères et « Assainissement non collectif ». 7 communes de la communauté de communes avaient confié au SICED la compétence ramassage et le traitement des ordures ménagères.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la communauté de communes est compétente, en lieu et place des Communes, en matière de collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés et s'est substituée au sein du SICED aux Communes membres situées sur son territoire, par le mécanisme de représentation-substitution.

Suite à la démission de David GANDREY,

**Le Conseil Communautaire ouï
l'exposé de M. le Président
et après en avoir délibéré,**

- **DESIGNE** pour la durée du mandat en cours, M. Daniel CHEVALIER en tant que délégué au SICED pour la commune de Lessard en Bresse.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

**Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,**

Le Président,
Stéphane GROS

Communauté de Communes
Terres de Bresse
Rue Wachenheim
71290 CUISERY
Tél. 03 85 32 30 07 - Fax 03 85 40 09 25

**2023/008**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE du 26 JANVIER 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
44	34	40
	Pouvoirs : 6	Abstention : 0 Pour : 40 Contre : 0

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-six du mois de janvier, l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes Terres de Bresse s'est réunie à salle des fêtes à L'ABERGEMENT STE COLOMBE sous la présidence de M. Stéphane GROS.

Présents : Christian Jacques ARNAL – Isabelle BAJARD – Lucette BERNARD – Agnès CAILLET – Bernard COMTET - Pascal COUCHOUX – Pascal DEBOST – Franck DELONG - Olivier FERRAND - Ginette GALLAND – Jean Pierre GALLIEN – Christophe GALOPIN – Stéphanie GANDRE - Ludovic GEOFFROY – Jean Pierre GILET - Stéphane GROS – Christian GUIGUE – Ludovic HAUTEVELLE - Sébastien JACCUSSE – Patrick LACOSTE - Béatrice LACROIX MFOUARA – Guylaine LECOMTE - Pascal MOREY – Marie Claire MULLIERE – Alain PHILIPPE – Isabelle POROT – Marie Line PRABEL - Thierry RAVAT – Jean Michel REBOULET – Catherine THEVENET – Jean Pierre TOMBO – Patrick VILLEROT - Stéphane VIVIER – Hervé VOISIN

Date de la convocation
18/01/2023

Absents ayant donné procuration : Christine CARNELOS (pouvoir à C. GALOPIN) – Thierry COLIN (pouvoir à C. THEVENET) – Jean Michel DESMARD (pouvoir à A. CAILLET) – Aline GAUTHIER (pouvoir à Ludovic GEOFFROY) – Nicolas RAVAT (pouvoir à I. BAJARD) – Anne TRONTIN (pouvoir à O. FERRAND)

Date d'affichage
18/01/2023

Absents excusés : Cédric DAUGE – Roger DONGUY – Delphine GRANDCLAUDE – Anthony LARGY

Secrétaire de séance : Marie Line PRABEL

OBJET : MODIFICATION DE LA DELIBERATION CONCERNANT LE TERRAIN POUR LE POLE ENFANCE JEUNESSE (SERVITUDES)

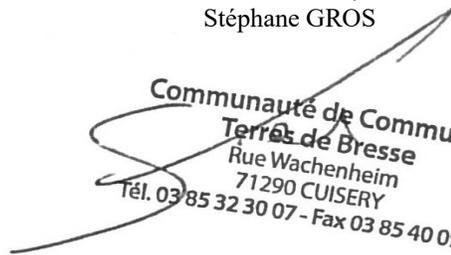
Par délibération 2022/022 en date du 7/04/2022, le conseil communautaire a approuvé l'acquisition du terrain issu des parcelles cadastrées AB176, AB 49, AB 50, AB 370 tel que figurant au plan de bornage d'une surface de 5 923m² - 99m² soit 5 824m² au prix de 23€ le m² à la commune de St Germain du Plain pour un montant de 133 952€ et approuvé l'acquisition du bâtiment « halte-garderie » et terrain d'assiette d'une surface de 99m² situé sur la parcelle AB 176 pour un montant de 60 000€. Il apparait nécessaire de constituer et d'accepter les différentes servitudes de passage et de tréfonds dans le cadre de l'acquisition par la CC Terres de Bresse du bâtiment « halte-garderie » et des terrains.

**Le Conseil Communautaire ouï
l'exposé de M. le Président
et après en avoir délibéré,**

- **AUTORISE** Monsieur le Président à constituer et accepter toutes les servitudes nécessaires à la bonne administration du dossier précité d'acquisition du bâtiment et des terrains par la CC Terres de Bresse.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,**

Le Président,
Stéphane GROS


 Communauté de Communes
 Terres de Bresse
 Rue Wachenheim
 71290 CUISERY
 Tél. 03 85 32 30 07 - Fax 03 85 40 09 25

**2023/009****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****SEANCE du 26 JANVIER 2023**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
44	34	40
	Pouvoirs : 6	Abstention : 0 Pour : 40 Contre : 0

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-six du mois de janvier, l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes Terres de Bresse s'est réunie à salle des fêtes à L'ABERGEMENT STE COLOMBE sous la présidence de M. Stéphane GROS.

Présents : Christian Jacques ARNAL – Isabelle BAJARD – Lucette BERNARD – Agnès CAILLET – Bernard COMTET - Pascal COUCHOUX – Pascal DEBOST – Franck DELONG - Olivier FERRAND - Ginette GALLAND – Jean Pierre GALLIEN – Christophe GALOPIN – Stéphanie GANDRE - Ludovic GEOFFROY – Jean Pierre GILET - Stéphane GROS – Christian GUIGUE – Ludovic HAUTEVELLE - Sébastien JACCUSSE – Patrick LACOSTE - Béatrice LACROIX MFOUARA – Guylaine LECOMTE Pascal MOREY – Marie Claire MULLIERE – Alain PHILIPPE – Isabelle POROT – Marie Line PRABEL - Thierry RAVAT – Jean Michel REBOULET – Catherine THEVENET - Jean Pierre TOMBO – Patrick VILLEROT - Stéphane VIVIER – Hervé VOISIN

Date de la convocation
18/01/2023

Absents ayant donné procuration : Christine CARNELOS (pouvoir à C. GALOPIN) – Thierry COLIN (pouvoir à C. THEVENET) – Jean Michel DESMARD (pouvoir à A. CAILLET) – Aline GAUTHIER (pouvoir à Ludovic GEOFFROY) – Nicolas RAVAT (pouvoir à I. BAJARD) – Anne TRONTIN (pouvoir à O. FERRAND)

Date d'affichage
18/01/2023

Absents excusés : Cédric DAUGE – Roger DONGUY – Delphine GRANDCLAUDE – Anthony LARGY

Secrétaire de séance : Marie Line PRABEL

OBJET : DEMANDE DE RESERVATION DE SUBVENTION POUR LES AIDES AUX TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE REpondant AU PROGRAMME « MA PRIME RENOV' SERENITE »

Vu la délibération 2022/068 du 24 novembre 2022 mentionnant l'aide de la Communauté de Communes Terres de Bresse complémentaire aux aides de l'Etat dans le cadre du programme « Ma Prime Rénov' Sérénité » (ex Habiter Mieux),

Vu le protocole territorial établi pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023,

M. le Président rappelle que l'Etat et l'ANAH ont mis en place le programme « Ma Prime Rénov' Sérénité » qui s'adresse aux propriétaires occupants en situation de précarité énergétique qui remplissent les conditions d'éligibilité de l'ANAH.

Une subvention de 600€ est accordée aux ménages sous conditions de ressources si les travaux réalisés améliorent d'au moins 35% la performance énergétique des logements.

M. le Président rappelle que la prime de l'intercommunalité de 600€ est accordée en complément de la subvention de l'ANAH. C'est dans ce cadre et en réponse aux dossiers reçus par le cabinet SOLIHA (prestataire de l'ANAH) qu'il est proposé d'attribuer une subvention au titre du programme « Ma Prime Rénov' Sérénité » correspondant aux demandes suivantes :

- Monsieur Nicolas HAUSSEMONT de Saint Christophe en Bresse pour des travaux d'un montant de 43 757€
- Madame Valentine FIERIMONTE de l'Abergement de Cuisery pour des travaux d'un montant de 73 739.07€
- Madame Corinne. RIBOT TACHET de Brienne pour des travaux d'un montant de 86 633.35€

**Le Conseil Communautaire ouï
l'exposé de M. le Président
et après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** de procéder à une demande de réservation de subvention à hauteur de 600€ pour le compte de M. Nicolas Haussemont au titre de sa résidence à Saint Christophe en Bresse au titre de la prime Rénov' Sérénité

- **DECIDE** de procéder à une demande de réservation de subvention à hauteur de 6000€ pour le compte de Mme Valentine Fiermonte au titre de sa résidence à l'Abergement de Cuisery au titre de la prime Rénov' Sérénité
- **DECIDE** de procéder à une demande de réservation de subvention à hauteur de 600€ pour le compte de Mme Corinne Ribot Tachet au titre de sa résidence à Brienne au titre de la prime Rénov' Sérénité

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Stéphane GROS

*Communauté de Communes
Terres de Bresse
Rue Wachenheim
71290 CUISERY
Tél. 03 85 32 30 07 - Fax 03 85 40 09 25*



2023/010

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE du 26 JANVIER 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
44	34	40
	Pouvoirs : 6	Abstention : 0 Pour : 40 Contre : 0

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-six du mois de janvier, l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes Terres de Bresse s'est réunie à salle des fêtes à L'ABERGEMENT STE COLOMBE sous la présidence de M. Stéphane GROS.

Présents : Christian Jacques ARNAL – Isabelle BAJARD – Lucette BERNARD – Agnès CAILLET – Bernard COMTET - Pascal COUCHOUX – Pascal DEBOST – Franck DELONG - Olivier FERRAND - Ginette GALLAND – Jean Pierre GALLIEN – Christophe GALOPIN – Stéphanie GANDRE - Ludovic GEOFFROY – Jean Pierre GILET - Stéphane GROS – Christian GUIGUE – Ludovic HAUTEVELLE - Sébastien JACCUSSE – Patrick LACOSTE - Béatrice LACROIX MFOUARA – Guylaine LECOMTE Pascal MOREY – Marie Claire MULLIERE – Alain PHILIPPE – Isabelle POROT – Marie Line PRABEL - Thierry RAVAT – Jean Michel REBOULET – Catherine THEVENET - Jean Pierre TOMBO – Patrick VILLEROT - Stéphane VIVIER – Hervé VOISIN

Date de la convocation
18/01/2023

Absents ayant donné procuration : Christine CARNELOS (pouvoir à C. GALOPIN) – Thierry COLIN (pouvoir à C. THEVENET) – Jean Michel DESMARD (pouvoir à A. CAILLET) – Aline GAUTHIER (pouvoir à Ludovic GEOFFROY) – Nicolas RAVAT (pouvoir à I. BAJARD) – Anne TRONTIN (pouvoir à O. FERRAND)

Date d'affichage
18/01/2023

Absents excusés : Cédric DAUGE – Roger DONGUY – Delphine GRANDCLAUDE – Anthony LARGY

Secrétaire de séance : Marie Line PRABEL

OBJET : MODIFICATIONS STATUTAIRES DE L'EPTB SAONE DOUBS

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-17 et L. 5721-2,
Vu le Code de l'Environnement et notamment l'article L. 213-12,
Vu les statuts de la CC Terres de Bresse et notamment sa compétence obligatoire en matière de « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du Code de l'environnement »,
Vu les statuts de l'EPTB Saône et Doubs en vigueur, entérinés par arrêté du Préfet de Saône et Loire en date du 1er avril 2022,
Vu la délibération du Comité Syndical de l'EPTB Saône et Doubs en date du 7 décembre 2022 relative à la modification des statuts de l'établissement,

Considérant la nécessité pour l'EPTB Saône et Doubs de procéder à une modification mineure de ses statuts afin d'effectuer des corrections de forme et d'intégrer des remarques émises par ses adhérents lors des quelques mois de mise en œuvre,

Considérant que tous les membres de l'EPTB Saône et Doubs doivent à présent délibérer sur la modification statutaire, et que l'absence de délibération ne vaudra pas avis favorable et bloquera cette évolution statutaire,

**Le Conseil Communautaire ouï
l'exposé de M. le Président
et après en avoir délibéré,**

- **EMET** un avis favorable sur le projet de modification statutaire de l'EPTB Saône et Doubs,
- **DIT** que la présente délibération sera adressée au représentant de l'Etat et à l'EPTB Saône et Doubs.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,**

Le Président,
Stéphane GROS
**Communauté de Communes
Terres de Bresse**
Rue Wachenheim
71290 CUISERY
Tél. 03 85 32 30 07 - Fax 03 85 40 09 25

**2023/011****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****SEANCE du 26 JANVIER 2023**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
44	34	40
	Pouvoirs : 6	Abstention : 0 Pour : 40 Contre : 0

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-six du mois de janvier, l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes Terres de Bresse s'est réunie à salle des fêtes à L'ABERGEMENT STE COLOMBE sous la présidence de M. Stéphane GROS.

Présents : Christian Jacques ARNAL – Isabelle BAJARD – Lucette BERNARD – Agnès CAILLET – Bernard COMTET - Pascal COUCHOUX – Pascal DEBOST – Franck DELONG - Olivier FERRAND - Ginette GALLAND – Jean Pierre GALLIEN – Christophe GALOPIN – Stéphanie GANDRE - Ludovic GEOFFROY – Jean Pierre GILET - Stéphane GROS – Christian GUIGUE – Ludovic HAUTEVELLE - Sébastien JACCUSSE – Patrick LACOSTE - Béatrice LACROIX MFOUARA – Guylaine LECOMTE - Pascal MOREY – Marie Claire MULLIERE – Alain PHILIPPE – Isabelle POROT – Marie Line PRABEL - Thierry RAVAT – Jean Michel REBOULET – Catherine THEVENET - Jean Pierre TOMBO – Patrick VILLEROT - Stéphane VIVIER – Hervé VOISIN

Date de la convocation
18/01/2023

Absents ayant donné procuration : Christine CARNELOS (pouvoir à C. GALOPIN) – Thierry COLIN (pouvoir à C. THEVENET) – Jean Michel DESMARD (pouvoir à A. CAILLET) – Aline GAUTHIER (pouvoir à Ludovic GEOFFROY) – Nicolas RAVAT (pouvoir à I. BAJARD) – Anne TRONTIN (pouvoir à O. FERRAND)

Date d'affichage
18/01/2023

Absents excusés : Cédric DAUGE – Roger DONGUY – Delphine GRANDCLAUDE – Anthony LARGY

Secrétaire de séance : Marie Line PRABEL

OBJET : RETRAIT DELIBERATION N°2022/069 ADOPTÉE LE 24 NOVEMBRE 2022 MANDATEMENT DES DEPENSES EN INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BP

Vu l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales,

Il ressort de ces dispositions que seuls les crédits ayant fait l'objet d'un vote dans le cadre du budget doivent être retenus, ce qui exclut de fait les dépenses relevant des restes à réaliser qui font l'objet d'un simple report.

Au regard du budget de l'exercice 2022, les crédits ouverts au budget général sont de 3 485 810€ incluant la décision modificative n°1, desquels il vous est possible d'ouvrir au maximum 871 452.50€.

La délibération n°2022/069 adoptée le 24 novembre 2022 relative à l'ouverture des crédits d'investissement avant le vote du budget 2023 est irrégulière. Les dépenses relevant des restes à réaliser d'un montant de 1 464 531€ ont été considérées à tort dans cette autorisation.

**Le Conseil Communautaire ouï
l'exposé de M. le Président
et après en avoir délibéré,**

- **PREND ACTE** de la demande de retrait de la délibération adressée par la Préfecture
- **PROCEDE** au retrait de la délibération n°2022/069 du 24 novembre 2022.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,**

Le Président,
Stéphane GROS

*Communauté de Communes
Terres de Bresse
Rue Wachenheim
71290 CUISERY
Tél. 03 85 32 30 07 - Fax 03 85 40 09 25*

**2023/012**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE du 26 JANVIER 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
44	34	40
	Pouvoirs : 6	Abstention : 0 Pour : 40 Contre : 0

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-six du mois de janvier, l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes Terres de Bresse s'est réunie à salle des fêtes à L'ABERGEMENT STE COLOMBE sous la présidence de M. Stéphane GROS.

Présents : Christian Jacques ARNAL – Isabelle BAJARD – Lucette BERNARD – Agnès CAILLET – Bernard COMTET - Pascal COUCHOUX – Pascal DEBOST – Franck DELONG - Olivier FERRAND - Ginette GALLAND – Jean Pierre GALLIEN – Christophe GALOPIN – Stéphanie GANDRE - Ludovic GEOFFROY – Jean Pierre GILET - Stéphane GROS – Christian GUIGUE – Ludovic HAUTEVELLE - Sébastien JACCUSSE – Patrick LACOSTE - Béatrice LACROIX MFOUARA – Guylaine LECOMTE - Pascal MOREY – Marie Claire MULLIERE – Alain PHILIPPE – Isabelle POROT – Marie Line PRABEL - Thierry RAVAT – Jean Michel REBOULET – Catherine THEVENET - Jean Pierre TOMBO – Patrick VILLEROT - Stéphane VIVIER – Hervé VOISIN

Date de la convocation
18/01/2023

Absents ayant donné procuration : Christine CARNELOS (pouvoir à C. GALOPIN) – Thierry COLIN (pouvoir à C. THEVENET) – Jean Michel DESMARD (pouvoir à A. CAILLET) – Aline GAUTHIER (pouvoir à Ludovic GEOFFROY) – Nicolas RAVAT (pouvoir à I. BAJARD) – Anne TRONTIN (pouvoir à O. FERRAND)

Date d'affichage
18/01/2023

Absents excusés : Cédric DAUGE – Roger DONGUY – Delphine GRANDCLAUDE – Anthony LARGY

Secrétaire de séance : Marie Line PRABEL

OBJET : DETERMINATION DU LIEU DU PROCHAIN CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu les termes de l'article L. 5211-11 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire est appelé à fixer le lieu du prochain Conseil Communautaire du 30 mars 2023.

Sur proposition de M. Stéphane GROS, Maire d'Ormes,

**Le Conseil Communautaire ouï
l'exposé de M. le Président
et après en avoir délibéré,**

- **VALIDE** le lieu du prochain conseil communautaire : Salle des fêtes de Ormes.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,**

Le Président,
Stéphane GROS

**Communauté de Communes
Terres de Bresse
Rue Wachenheim
71290 CUISERY
Tél. 03 85 32 30 07 - Fax 03 85 40 09 25**